

N° 6443²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2011-2012

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 2003
concernant la participation du Luxembourg à la Force Interna-
tionale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (ISAF) sous
l'égide des Nations Unies**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(5.7.2012)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 6 juin 2012 à la Chambre des Députés par la Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense. Un exposé des motifs et un commentaire des articles étaient joints au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal consiste à modifier la participation de l'Armée luxembourgeoise dans le cadre de la Force internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (ISAF), le lieu d'affectation du contingent luxembourgeois jusqu'ici stationné à l'aéroport international de Kaboul devenant la base aérienne de Kandahar. Le contingent luxembourgeois comprendra dix personnes.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 29 mai 2012.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 26 juin 2012. En proposant quelques modifications rédactionnelles du texte, le Conseil d'Etat approuve le projet de règlement grand-ducal sous avis.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés recommande à la Conférence des Présidents de rendre un avis favorable au règlement grand-ducal sous rubrique.

*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte et aux modifications rédactionnelles proposées par le Conseil d'Etat dans son avis du 26 juin 2012.

Luxembourg, le 5 juillet 2012

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR

